

MAIRIE DE CHATENROY 77167

Effectif légal du Conseil	11
Membres en exercice	11
Majorité absolue	6

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
11 septembre 2013

**Lundi 16 septembre 2013
20h00**

Date d'affichage
11 septembre 2013

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Châtenoy, sous la Présidence de Denis CELADON, Maire, le Lundi 16 septembre 2013 à 20h00.

PRESENTS : *Monsieur Denis CELADON, Madame Evelyne BEAUVAIS, Monsieur Eric MORVAN, Madame Laurence PICOT, , Madame Magalie PANNESE, Madame Claudine CHATEIGNER, Monsieur Patrick VALEUR, Monsieur Bertrand BORLETEAU, Madame Isabelle BILAND-PERENNES*

EXCUSES : *Madame Murielle TELLIER*

ABSENTS :

POUVOIRS : *Monsieur Richard MONSALLIE à Denis CELADON*

SECRETAIRE

DE SEANCE : *Monsieur Patrick VALEUR*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour : Subvention Éclairage public et Décision modificative du budget CCAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la modification apportée à l'ordre du jour.

1°) Approbation du procès verbal du 26 juin 2013

Le procès verbal est approuvé et signé par tous les membres présents.

2°) Subvention de l'Éclairage Public

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le volet Éclairage Public de l'enfouissement des travaux est subventionné par le S.I.E.R du Sud Ouest Seine et Marnais mais qu'il convient d'effectuer une demande écrite au S.I.E.R Sud Ouest Seine et Marnais pour demander le versement de ladite subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

– **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et de solliciter la subvention auprès du S.I.E.R du Sud Ouest Seine et Marnais.

3°) Décision Modificative CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir payer les cotisations à l'URSSAF, il convient de modifier le budget CCAS.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'effectuer les modifications suivantes :

Article	Libellé	Montant réel
6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F	2
60623	Alimentation	-2

4°) Subvention au Conseil Général

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter le Conseil Général de Seine et Marne pour demander une subvention pour l'acquisition de la ferme 1 rue Grande à Châtenoy.

Cette subvention est à hauteur de 40% maximum du montant de l'acquisition.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'effectuer une demande de subvention au taux maximum auprès du Conseil Général de Seine et Marne.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention auprès du Conseil Général de Seine et Marne.

5°) Amendes de Police

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Général de Seine et Marne répartit annuellement le produit des amendes de police en faveur des communes de moins de 10 000 habitants qui ont à faire face à des travaux d'amélioration de la sécurité routière.

Si la commune souhaite s'engager dans des travaux d'amélioration de la sécurité routière et pour bénéficier de ce programme elle doit déposer un dossier de demande auprès de l'A.R.T de Morêt-Veneux les Sablons.

Compte tenu des projets à engager pour cette année, Monsieur le Maire propose de réexaminé cette demande à l'année prochaine.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de repousser à l'année prochaine une éventuelle demande d'aide.

6°) Éclairage public : extinction nocturne

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis plusieurs années la commune de Châtenoy, est inscrite dans une démarche de progrès en matière d'éclairage extérieur soucieux de la préservation de l'environnement nocturne. Cette démarche contribue à la préservation des beautés du paysage nocturne, à la protection de la biodiversité et des économies d'énergie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de continuer à ne pas éclairer la nuit afin de réduire la pollution lumineuse.

7°) Mise à jour des adhésions et des retraits du syndicat A.G.E.D.I (de juin 2011 à août 2013)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des conditions d'adhésion au Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I pour l'informatisation des collectivités territoriales.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que les communes et groupements de communes intéressés puissent adhérer ou se retirer librement du syndicat A.G.E.D.I.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide:

- **D'APPROUVER** la mise à jour des adhésions et des retraits.

Informations diverses

- Le bien immobilier que compte acquérir la mairie 1 rue Grande à fait l'objet d'une estimation par les domaines le 4 septembre 2013. Concernant la valeur vénale retenue l'inspecteur des finances publiques à indiqué dans son commentaire que le prix de 120 000€ négocié par la commune n'appelle pas d'observation.
- Le Conseil Municipal pose la question sur la pertinence de l'emplacement d'un coussin berlinois dans le cas où un dossier d'amendes de police serait déposé.
- Le Conseil Municipal soulève le point du parking du cimetière . Des véhicules lourds y stationnent ponctuellement et occasionnent des dégradations. Une réflexion est en cours pour empêcher l'accès du parking à ces véhicules.
- Mesdames BILLAND-PERENNES et PICOT proposent l'installation du radar pédagogique de la Communauté de Communes à l'entrée du village. La demande doit être faite par courrier à la CC.
- Concernant l'Éclairage Public, des lampes sont à remplacer. La société INEO GDF SUEZ a réparé les platines endommagées rue de la Mairie. Madame BILAND-PERENNES propose de modifier l'amplitude d'extinction le week-end, Monsieur le Maire rappelle que le réglage de l'horloge de commande est manuel et difficile à régler. Cela nécessiterai des interventions hebdomadaires, pas réalisables à maintenir dans la durée.
- Concernant la commission d'électrification à laquelle à participer M. Morvan , la lisibilité de la commune de Châtenoy dans le contexte d'un syndicat départemental n'est pas à remettre en cause face aux plus grandes communes.
- Il a été noté que le bus de la ligne 13 Véolia ne s'est pas arrêté à l'arrêt provisoire pour la troisième fois. La commune a indiqué par appel téléphonique ces dysfonctionnements à la société Véolia. Ces incidents, s'ils persistent, seront notifiés par courrier au syndicat des transports.
- Les habitants de la commune ont noté une baisse de la pression d'eau. La société SAUR à été contacté par Mme BEAUVAIS est l'incident a été réparé.

- Concernant le problème d'étanchéité de la mare centrale. Des billes vont être mises afin d'en assurer l'étanchéité. Une expérience similaire a eu lieu sur la commune de Chevrainvilliers avec succès.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h37

Châtenoy, le 20 septembre 2013

**Le Maire,
Denis CELADON**

